

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

radio et télévision Question écrite n° 69321

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'analyse formulée par l'Union européenne de radioffusion, le 24 septembre 2001, sur les défis que les radiodiffuseurs publics devront relever au cours de la prochaine décennie. En effet, à l'occasion du départ de M. Jean-Bernard Münch, secrétaire général de l'UER, ce dernier a estimé que les monopoles sur droits et la distribution détenus par la concurrence, le quasi-monopole des décodeurs, la réglementation obsolète sur le financement qui empêche le développement de nouveaux services, ainsi qu'une amplification des presssions politiques visant à confiner les radiodiffuseurs publics dans un rôle de complémentarité aux côtés du puissant secteur privé seront autant de problèmes à résoudre dans les dix prochaines années. Compte tenu de ces élements, elle lui demande de lui préciser son sentiment sur cette déclaration, et les intentions du Gouvernement sur les points soulevés par M. Münch vis-à-vis du service public audiovisuel et radio français.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo

Circonscription: Hautes-Pyrénées (3e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 69321

Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6680